

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COVID-19 : Challans Gois Communauté soutient les entreprises Avance remboursable pour les TPE – de 10 salariés

Dans une conjoncture économique très compliquée liée à la crise sanitaire du COVID-19, la Communauté de Communes est très attentive aux difficultés rencontrées par ses entreprises, notamment de trésorerie.

#### Orienter et accompagner les entreprises selon leurs besoins

Depuis un mois déjà, Challans Gois Communauté a mis en place :

- une **rubrique** mise à jour en continu recensant l'ensemble des aides économiques et dispositifs de soutien existants à ce jour > sur [www.challansgois.fr](http://www.challansgois.fr) (accessible dès la page d'accueil),
- un service de conseil dédié au secteur économique : [conomie@challansgois.fr](mailto:conomie@challansgois.fr) ou 02 51 93 29 34,
- la suspension des loyers de ses locaux économiques, pour les professionnels qui en font la demande.

#### Avance remboursable pour les entreprises jusqu'à 10 salariés

Un nouveau **dispositif de fonds territorial** est mis en place sur le territoire de Challans Gois Communauté pour apporter une **avance remboursable de trésorerie à des entreprises jusqu'à 10 salariés inclus**, y compris sous statut auto/micro entrepreneur, entreprise individuelle ou société.

Ce fonds s'adresse notamment aux **entreprises exclues du Fonds National de solidarité** car ne remplissant pas les critères, notamment : fermeture administrative OU perte de CA d'au moins 50% en mars par rapport à 2019.

Le montant de cette **avance de trésorerie** sera de 3 500 à 10 000 € selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, **sans contrepartie bancaire exigée**. Le remboursement sera étalé sur 2 ans à partir de l'année N+1.

Naturellement, cette aide sera avant tout destinée aux entreprises en difficulté, qui n'ont pas d'autres solutions.

Challans Gois Communauté met en place ce fonds territorial « Résilience », de concert avec la Région et le Département. Elle participera pour 100 000 € à ce **fonds territorial de près de 300 000 €**.

**Marche à suivre** > Contactez le service économique : [conomie@challansgois.fr](mailto:conomie@challansgois.fr) ou 02 51 93 29 34

> Lien direct :

[www.challansgois.fr/actualite/coronavirus-covid-19-les-mesures-daccompagnement-des-entreprises/](http://www.challansgois.fr/actualite/coronavirus-covid-19-les-mesures-daccompagnement-des-entreprises/)